

Estimation de la population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2015

NOVEMBRE 2017

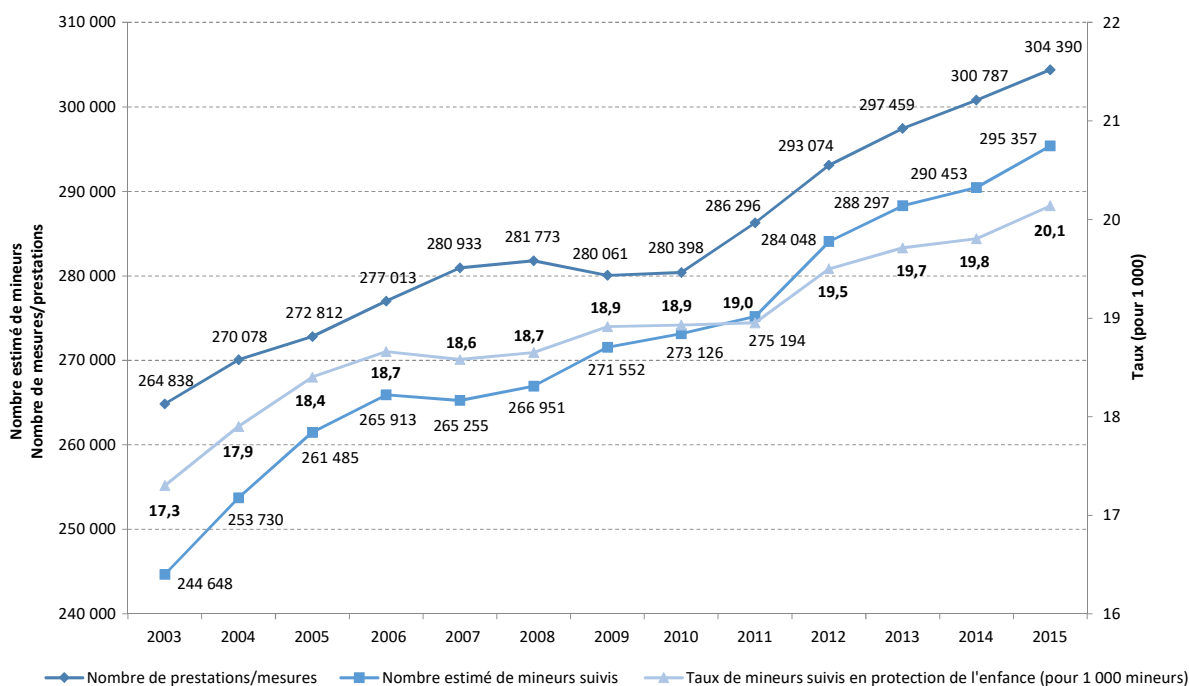


Cette note présente l'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une prestation ou mesure de protection de l'enfance, et les principaux indicateurs nationaux, au 31 décembre 2015.

ESTIMATION DU NOMBRE DE MINEURS ET JEUNES MAJEURS SUIVIS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une prestation ou mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 295 357 sur la France entière, soit un taux de 20,1 ‰ des moins de 18 ans (figure 1). Le nombre estimé de mineurs suivis connaît une augmentation modérée : + 1,7 % en 2015 contre + 0,7 % en 2014.

Figure 1. Évolutions des prestations/mesures des mineurs en protection de l'enfance au 31 décembre (de 2003 à 2015)



Champ : mineurs (0-17 ans) faisant l'objet d'au moins une prestation/mesure en protection de l'enfance, France entière.
Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2015), ministère de la Justice, calculs ONPE.

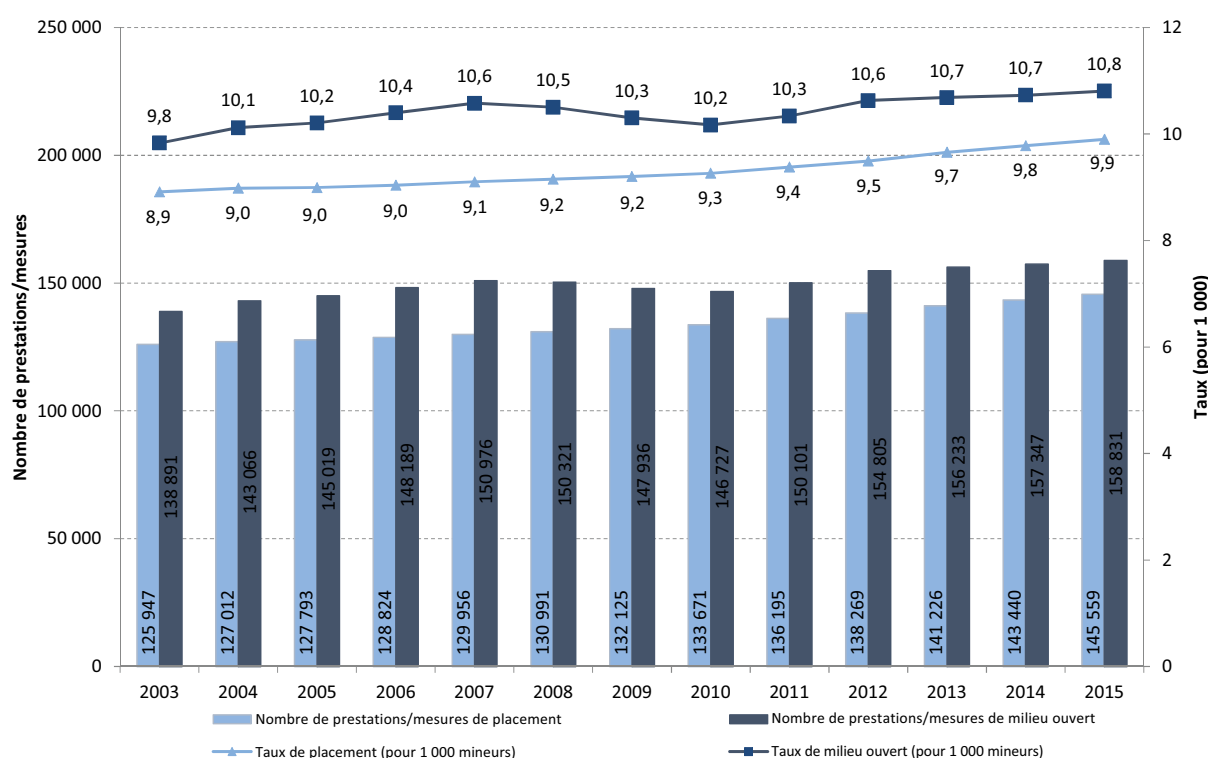
À cette même date, le nombre de jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance est estimé à près de 21 400 sur la France entière, ce qui représente 9,2 % des 18-21 ans, en léger recul par rapport à 2014.

MILIEU OUVERT ET PLACEMENT : ÉVOLUTIONS DES TAUX

Pour les mineurs (figure 2), le taux de suivi (administratif et judiciaire confondus) en milieu ouvert (10,8 %) est légèrement supérieur au taux de placement (9,9 %). Le taux de placement poursuit son augmentation en 2015, continue depuis 2003.

Au 31/12/2015, les prestations/mesures de milieu ouvert représentent 52,2 % de l'ensemble des prestations/mesures mineurs, contre 47,8 % pour les prestations/mesures de placement. En termes d'évolution, l'écart entre milieu ouvert et placement tend à se réduire passant de 5,6 points de pourcentage au 31/12/2012 à 4,4 points de pourcentage au 31/12/2015.

Figure 2. Nombre de prestations/mesures de milieu ouvert et de placement, taux de mineurs faisant l'objet d'au moins une prestation/mesure de milieu ouvert ou de placement au 31 décembre (de 2003 à 2015)

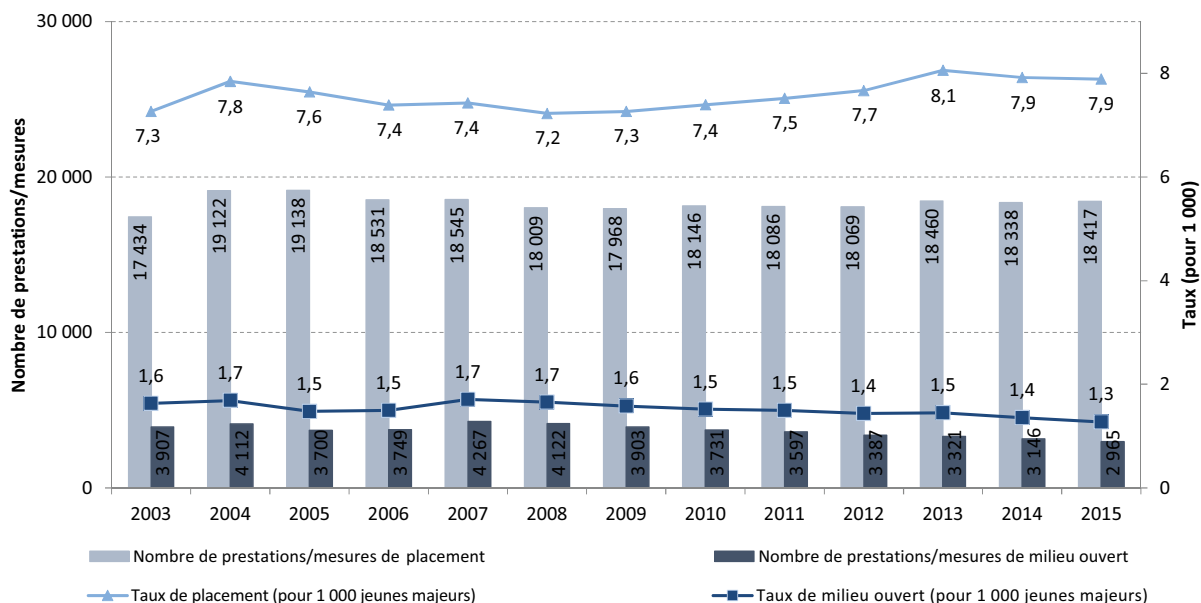


Champ : ensemble des prestations/mesures en protection de l'enfance pour les mineurs (0-17 ans), France entière.

Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2016), ministère de la Justice, calculs ONPE.

Pour les jeunes majeurs (figure 3), au 31 décembre 2015, on observe une différence forte entre, d'une part, le taux très faible de suivi en milieu ouvert (1,3 %) et d'autre part, le taux plus élevé de placement (7,9 %). Il est à noter que le nombre de prestations/mesures (milieu ouvert et placement confondus) « jeunes majeurs » a diminué de 0,5 % par rapport à 2014. La distribution entre milieu ouvert et placement accentue encore son déséquilibre puisque la proportion de prestations/mesures de placement est de 86,1 % au 31/12/2015 contre 85,4 % un an plus tôt. Ainsi, l'écart entre milieu ouvert et placement passe de 70,7 points de pourcentage fin 2014 à 72,3 points fin 2015.

Figure 3. Nombre de prestations/mesures de milieu ouvert et de placement, taux de jeunes majeurs faisant l'objet d'au moins une prestation/mesure de milieu ouvert ou de placement au 31 décembre (de 2003 à 2015)



Champ : ensemble des prestations/mesures en protection de l'enfance pour les jeunes majeurs (18-20 ans), France entière.
Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2016), ministère de la Justice, calculs ONPE.

DISTRIBUTION DES PRESTATIONS/MESURES : ENTRE DÉCISION JUDICIAIRE ET DÉCISION ADMINISTRATIVE

Pour les mineurs, la part des mesures judiciaires est en légère progression concernant le placement (de 88,9 % fin 2014 à 89,3 % fin 2015) tandis que celles du milieu ouvert est en léger recul (de 70,1 % en 2014 à 69,6 % fin 2015) (figure 4).

Pour les jeunes majeurs, le nombre de prestations/mesures de placement par décision judiciaire est infime (21 mesures). Concernant les prestations/mesures de milieu ouvert, leur nombre s'élève à 59.

Figure 4. Distribution du nombre de prestations/mesures de milieu ouvert et de placement selon le type de décision pour les mineurs et les jeunes majeurs au 31 décembre 2015

	Mineurs				Jeunes majeurs			
	Prestations/mesures de milieu ouvert		Prestations/mesures de placement		Prestations/mesures de milieu ouvert		Prestations/mesures de placement	
Décisions administratives	48 189	30,4 %	15 512	10,7 %	2 916	98,0 %	18 396	99,9 %
Décisions judiciaires	110 429	69,6 %	130 036	89,3 %	59	2,0 %	21	0,1 %
Ensemble des décisions	158 618	100,0 %	145 548	100,0 %	2 975	100,0 %	18 417	100,0 %

Champ : France entière.

Sources : Drees, DPJJ, ministère de la Justice, calculs ONPE.

Guide de lecture : parmi les 2 975 prestations/mesures de milieu ouvert à destination des jeunes majeurs en cours au 31 décembre 2015, 2 % résultaient de décisions judiciaires et 98 % de décisions administratives.

Les sources de données utilisées

- Drees (sous la direction d'Isabelle Leroux). *L'aide et l'action sociales en France, édition 2017*. Paris : Drees (Panoramas de la Drees : social) mai 2017. Disponible en ligne : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/l-aide-et-l-action-sociales-en-france-edition-2017>.
- Insee. Estimations de population au 1^{er} janvier 2016 (résultats provisoires arrêtés fin 2016).
- Ministère de la Justice. Activité civile des tribunaux pour enfants en 2015.
- Ministère de la Justice. Nombre de jeunes présents au 31 décembre 2015 en placement et milieu ouvert civils.

À partir de ces sources qui portent sur des données d'activité, l'ONPE effectue des estimations portant sur les populations concernées. Une actualisation sera possible très prochainement concernant les mineurs et jeunes majeurs suivis au 31/12/2016, sur la base des données provisoires fournies par la Drees. Une note à venir en donnera une première estimation (provisoire au même titre que les données Drees publiées en octobre 2017), qui sera consolidée au printemps 2018, sur les millésimes 2015 et 2016, dans une note consacrée aux disparités départementales dans le suivi des mineurs et jeunes majeurs.

Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)

Groupement d'intérêt public Enfance en danger

<https://www.onpe.gouv.fr>

BP 30302 – 75823 Paris Cedex 17

Tél : +33 (0)1 53 06 68 68 – Fax : +33 (0)1 45 41 38 01